

**Règlement particulier du jeu de grattage**  
**de La Française des Jeux accessible par internet dénommé « Banco »**  
*(Applicable à compter du 29 décembre 2025)*

**Article 1**  
**Cadre juridique**

Le présent règlement particulier est pris en complément des Conditions générales de l'offre des jeux de loterie sur compte de La Française des Jeux publiées sur [www.fdj.fr](http://www.fdj.fr), dont les dispositions s'appliquent au présent jeu.

**Article 2**  
**Emissions d'unités de jeu et prix**

Le jeu est fractionné en plusieurs émissions d'unités de jeu ; chaque émission est répartie en blocs de 6 000 000 unités de jeu. Le prix de vente de l'unité de jeu est fixé à 1 euro.

**Article 3**  
**Lots**

Pour chaque bloc d'unités de jeu, le tableau de lots est le suivant :

<b>Nombre de lots</b>	<b>Montant du lot</b>	<b>Total</b>
3 lots de	5 000 €	15 000 €
80 lots de	200 €	16 000 €
120 000 lots de	10 €	1 200 000 €
150 000 lots de	5 €	750 000 €
591 496 lots de	2 €	1 182 992 €
706 008 lots de	1 €	706 008 €
1 567 587 lots formant un total de		3 870 000 €

Le montant du lot indiqué dans le tableau ci-dessus correspond au lot global de l'unité de jeu et peut correspondre dans certains cas à un cumul de gains liés à plusieurs zones de jeu gagnantes sur une même unité de jeu.

**Article 4**  
**Description du jeu**

- 4.1 Le joueur valide sa mise en cliquant sur le bouton « JOUEZ ». La mise est débitée sur les disponibilités de son compte FDJ. Si, pour une raison quelconque, le joueur ne peut pas voir tout ou partie du déroulement de son unité de jeu à quelque moment que ce soit après que sa mise a été débitée, il pourra en vérifier le caractère gagnant ou perdant en consultant la dernière unité de jeu enregistrée dans son historique de jeu.
- 4.2. Il existe quatre modèles de l'unité de jeu « BANCO » de couleurs différentes, le joueur doit sélectionner l'un d'entre eux avant de cliquer sur le bouton « Jouez 1€ ».

- 4.3. L'unité de jeu comporte deux zones de jeu à découvrir. Sur la première zone, il est inscrit « GRATTEZ ICI... » et sur la seconde « ... ET ICI ».
- 4.4. L'élément inscrit sous chaque zone de jeu est une somme en euros inscrite en chiffres. Sous la première zone de jeu figure la mention « Gain 1 », sous la seconde figure la mention « Gain 2 ».
- 4.5. Le joueur clique dans l'ordre souhaité sur les deux zones de jeu.
- 4.6. Si le joueur découvre sous l'une des deux zones de jeu une somme autre que zéro euro, il remporte cette somme. S'il découvre sous les deux zones de jeu deux sommes autres que zéro euro, le joueur gagne le total des sommes découvertes.
- 4.7. A l'issue de ces opérations, si le joueur obtient plusieurs gains, les gains s'additionnent pour former un lot unique indivisible correspondant à l'un des lots mentionnés dans le tableau de lots, à l'exclusion de toute autre somme.
- 4.8. L'unité de jeu est perdante dans tous les autres cas.

Fait le 30 novembre 2020, dont la dernière modification a eu lieu le 22 octobre 2025.

Par délégation de La Présidente-directrice générale de La Française des Jeux

C.LANTIERI